

Le caractère hautement institutionnalisé du régime mexicain le distinguait de celui de nombreux pays latino-américains voisins, où les troubles politiques et des changements de régimes étaient fréquents¹⁶. Quatre de ces règles sont définies ci-dessous :

Pas de réélection. Ni le président, ni les gouverneurs, ni les sénateurs, ni les députés d'État ou fédéraux ne pouvaient être réélus au même poste. En pratique, cette règle renforçait le phénomène du «monarque temporaire» dans les *sexenios* mexicains : chaque mandat de six ans amenait un nouveau président et son entourage et provoquait le remplacement de nombreux politiciens et bureaucrates. Cette règle empêchait aussi les politiciens élus de créer des bases de pouvoir distinctes de celle du président.

Un calendrier électoral fixe. Les élections périodiques au Congrès ou à la présidence étaient tenues aux dates fixées dans la constitution fédérale ou dans celle de l'État. Les dates des élections pouvaient être modifiées par un amendement constitutionnel et non arbitrairement.

La loyauté envers le parti. Pour récapituler, la raison d'être du PRI consistait, au départ, à partager le gâteau économique au lieu de se battre pour l'accaparer. Autrement dit, l'adhésion au parti donnait certains privilèges. Mais afin d'obtenir des avantages, un membre devait suivre la discipline du parti. Les dissensions internes étaient largement permises chez les membres, mais pas la critique publique. Les membres loyaux étaient récompensés généreusement tandis que ceux qui étaient perçus comme des traîtres étaient traités avec sévérité. Une épreuve cruciale pour démontrer sa loyauté envers le parti était la capacité d'accepter d'«être mis sur la tablette» lorsqu'on tombait en disgrâce ou qu'un rival plus influent remportait la course au leadership. Même si, à court terme, le membre du PRI pouvait être rétrogradé ou bloqué dans sa progression, à long terme, la patience et le respect de la discipline du parti étaient souvent récompensés généreusement.

L'impunité des dirigeants. Les hauts dirigeants du parti et les hauts fonctionnaires étaient généralement «intouchables». Fait peut-être plus important encore, cette règle s'appliquait aux présidents sortants. Les présidents en fonction ou passés ne pouvaient pas être mis en accusation ni poursuivis, en vertu de la Constitution mexicaine.

¹⁶ Voir Dan A. Cothran, *Political Stability and Democracy in Mexico: The "Perfect Dictatorship"?*, Westport, Conn., Praeger, 1994; Laurence Whitehead, "Prospects for a Transition from Authoritarian Rule in Mexico", dans *The Politics of Economic Restructuring: State-Society Relations and Regime Change in Mexico*, éd. María Lorena Cook, Kevin J. Middlebrook et Juan Molinar Horcasitas, La Jolla, CA, Centre for U.S.-Mexican Studies, University of California, San Diego, 1994, pp. 327-346.